

## VIENNE

VIENNE

# Vienna serait-elle une ville trop bruyante ?

Lancée début février sur notre site, une consultation invitait lecteurs et internautes à se prononcer sur la question des nuisances sonores à Vienne. S'il en ressort que la ville est plus calme depuis l'instauration du couvre-feu, les résultats pointent les bruits routiers en centre-ville.

Sur le papier, ville et nuisances sonores semblent indissociables. Mais certains bruits peuvent être plus facilement acceptables que d'autres. Qu'en est-il à Vienne ? Il s'agit justement de l'objet de notre dernière consultation auprès de nos lecteurs et internautes. Un sondage qui, il convient de le préciser, a suscité moins de réactions que les précédents.

Au total, 307 votants se sont donc exprimés, pointant en majorité le caractère bruyant de la ville de Vienne. Ils sont ainsi 48,5 % à la juger « très bruyante » et 39,1 % à la trouver « un peu bruyante ».

## Le centre-ville est le plus exposé

Lorsqu'il s'agit de savoir quel quartier est le plus exposé au bruit, c'est sans grande surprise le centre-ville qui ressort largement en tête, avec 39,5 % des voix exprimées.

Loin derrière arrive le quartier de l'Isle (10,7 %). Suivent ensuite les riverains des quais (8,2 %), les quartiers de la Pyramide (7,6 %), d'Estressin (7,1 %) et de Saint-Martin (4,6 %).

Certains lieux précis reviennent par ailleurs régulièrement dans ce sondage, à l'image de la rue du Musée, de la place de Miremont, de l'avenue du Général-Leclerc ou encore de la rue Vimaine qui traverse le quartier de la Pyramide et l'Es-

pace Saint-Germain.

## Circulation routière et ferroviaire en tête

Mais concrètement, quelles sont les nuisances sonores les plus dérangeantes pour les Viennois ? À cette question pour laquelle plusieurs réponses étaient possibles, la circulation routière (voitures, camions, motos...) figure en haut du classement avec 221 votes. Une catégorie qui englobe les coups de klaxon intempestifs et les deux-roues en échappement libre.

C'est ensuite le transport ferroviaire qui est cité, avec 70 votes. Un sujet à propos duquel l'association Rive gauche 38 s'est déjà plainte, demandant notamment une réduction de la vitesse des trains de fret dans la traversée de Vienne.

## Les bruits de voisinage pointés du doigt

Non loin derrière, avec 65 votes, arrivent les bruits de voisinage : de l'aboiement du chien à la musique trop forte en passant par les cris. Si, depuis le début de la crise sanitaire, ces établissements ont été fermés une grande partie du temps, les bars et restaurants sont néanmoins pointés du doigt par 45 votants pour le bruit occasionné par leurs clients en période normale d'ouverture. Suivent enfin les travaux pu-

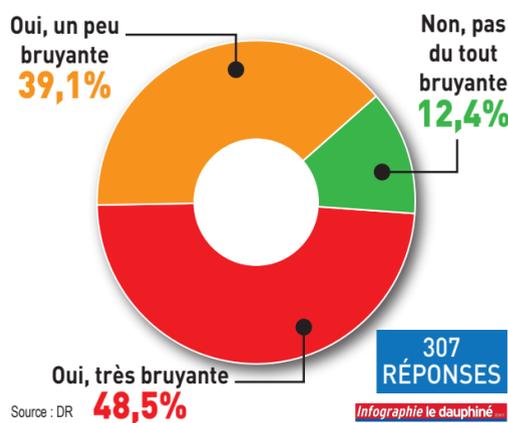
blics avec 40 votes, puis les incivilités avec 15 votes. Dans cette dernière catégorie, certains évoquent par exemple des détonations de pétards, comme dans le quartier de l'Isle.

## Une ville plus calme depuis le couvre-feu

Pour autant, seuls 24,3 % des votants disent avoir déjà appelé la police, municipale ou nationale, pour se plaindre de nuisances sonores. Enfin, ils sont 65,3 % à avoir le sentiment que la ville est devenue plus calme depuis l'instauration du couvre-feu, qui empêche de déambuler dans les rues après 18 heures, réduisant considérablement la circulation.

Clément GRILLET

## TROUVEZ-VOUS QUE VIENNE EST UNE VILLE BRUYANTE ?



## QUELS SONT LES BRUITS QUI VOUS DÉRANGENT LE PLUS ?



## QUESTIONS À

Didier Blanchard

Acousticien, président de Synacoustique

## « La crise a provoqué une prise de conscience »

Vivre au calme en ville, est-ce vraiment possible ?

« C'est tout à fait possible. D'ailleurs, la zone de bruit ne se situe pas en plein centre-ville où les gens roulent à 30 km/h ou circulent à pied ou à vélo. Une minorité de personnes est concernée par un bar ou une boîte de nuit en bas de chez soi. Il y a plus de bruit en périphérie urbaine avec les voies de circulation, les trains, les logements collectifs, éventuellement les aéroports, les zones industrielles... »



Didier Blanchard, acousticien, président de Synacoustique. Photo DR

Les confinements ont-ils changé la perception des habitants en matière de bruit ?

« La crise sanitaire fait que nous sommes de plus en plus dans nos maisons. On y travaille, souvent avec les enfants à côté, on y passe notre temps libre, ce qui n'était pas autant le cas avant. Des bruits jusqu'alors acceptés quand on n'y était exposé que quelques heures ne le sont plus désormais. Cela nous a fait prendre conscience que le confort sonore dans notre habitat, dans notre quartier ou même dans notre lieu de travail, a une valeur inestimable. C'est une prise de conscience populaire, alors qu'auparavant c'était une préoccupation élitiste. En tant qu'acousticiens, nous sommes beaucoup plus sollicités aujourd'hui pour des questions de confort sonore intérieur. »

Des seuils d'isolation sonore sont-ils fixés dans la construction des bâtiments ?

« Bien sûr, la performance des bâtiments répond à des normes.

Depuis 2013, il est obligatoire qu'un acousticien accompagne la conception d'un logement et il faut prouver que sa performance est conforme à la réglementation de 1999. Il y a une obligation de résistance acoustique. Dans les logements, les bruits routiers ne doivent pas dépasser 35 décibels le jour et 30 décibels la nuit. Il faut également un isolement de 53 décibels entre deux logements. »

Peut-on isoler son logement du bruit sans dépenser une fortune ?

« Ceux qui n'ont pas l'argent pour isoler leur façade mais veulent malgré tout améliorer l'isolement acoustique de leur logement vont la plupart du temps changer leur vitrage. Mais ils oublient l'élément le plus important et le moins cher : l'entrée d'air. Cette grille est un véritable pont thermique et acoustique. Changer son vitrage sans changer l'entrée d'air, c'est dépenser son argent pour rien. »

Propos recueillis par Clément GRILLET

## Ce qu'en pensent les élus viennois

Thierry Kovacs, maire de Vienne

« La ville de Vienne a une configuration bien particulière, encaissée dans la vallée du Rhône, avec une autoroute, deux voies ferrées, une ancienne route nationale. Concernant le ferroviaire, il y a eu des études et l'État avait lancé un programme de résorption des points noirs du bruit qui consistait à des travaux sur l'acoustique des logements. Pour l'autoroute, nous sommes moins concernés que d'autres communes, mais à l'échelle de l'Agglo, nous allons demander, dans le "Plan air", que la vitesse soit abaissée de 20 km/h sur le secteur. C'est davantage une question de pollution de l'air mais ça jouera aussi sur le bruit. Enfin, en ce qui concerne les incivilités, la police municipale travaille déjà en soirée les vendredis et samedis. Mais on ne peut pas mettre un policier à chaque coin de rue. »

Erwann Binet, "Vienne citoyenne"

« La police du bruit relève du maire et c'est sa responsabilité de le prévenir. Je pense qu'il y a plusieurs choses à faire. Est-ce que c'est normal qu'on soit encore à 90 km/h sur les quais au nord de Vienne ? On pourrait aussi travailler sur des revêtements de chaussée : aujourd'hui, il en existe des moins bruyants. Mais en premier lieu, il faut limiter la circulation. Il y a des projets comme l'échangeur sud, mais ça va prendre des années. Il y a trop de poids lourds en ville et sur les quais, il faut sérieusement s'attaquer à ce problème. Quant au ferroviaire,



Les bruits de circulation, notamment des poids lourds, sont cités par les personnes qui ont répondu à notre consultation. Photo Le DL/Michel THOMAS

il y a un collectif qui demande la réduction de la vitesse des trains la nuit. C'est une idée intéressante et, même si ce n'est pas une compétence de la mairie, on peut y travailler. »

Florence David, "Nous sommes Vienne"

« Il y a des bruits d'incivilités, avec des scooters, des motos, sur lesquels je ne vois pas assez de verbalisation. Je pense qu'il faudrait davantage de présence physique policière pour assurer la tranquillité, dans le centre-ville notamment. Sur l'autoroute, la vitesse a été abaissée à Lyon, Valence, j'aimerais assez que la question soit posée chez nous. Vienne est une ville colinéaire avec beaucoup de résidences qui sont réceptives à ce bruit. Je pense que Thierry Kovacs pourrait mener cette réflexion avec les maires au niveau de l'Agglo. Sur le ferroviaire, je ne vois pas en quoi la mairie aurait un pouvoir là-dessus. En revanche,

il y a encore des transports dangereux qui continuent de traverser le centre-ville et il faudrait vraiment s'en préoccuper. »

Adrien Rubagotti, "Rassemblons Vienne"

« Je note déjà que le sujet a moins intéressé et que le panel n'est pas très représentatif. Mais il ne faut pas minimiser pour autant. C'est sûr qu'il y a une gêne occasionnée par la circulation, le chemin de fer, mais c'est difficile de faire quelque chose. La voie express est une voie de délestage de l'autoroute, donc on ne peut pas interdire les camions par exemple. En revanche, je pense qu'il y a un problème d'incivilités, les "feux d'artifice" sont fréquents dans les quartiers de l'Isle, d'Estressin... Il faudrait donc revoir les promesses et augmenter les effectifs de police municipale pour avoir des patrouilles de nuit. »

Propos recueillis par Clément GRILLET

VIENNE

## André Rivoire sur le chemin de l'oubli

Chaque dimanche, nous évoquons un écrivain viennois du temps passé. Aujourd'hui : André Rivoire, né en 1872, à Vienne.



André Rivoire, d'après un portrait de Lucien Jonas. Photo DR

Le nom d'une place dans le quartier de Saint-André-le-Haut, une petite stèle au jardin de ville, et c'est tout... En publiant "Le Chemin de l'oubli", André Rivoire avait-il pressenti son propre destin littéraire ? Ce poète a connu une notoriété certaine et allait même être élu à l'Académie Française lorsqu'il mourut en 1930 à l'âge de 58 ans.

Né le 5 mai 1872, dans l'actuelle rue de Bourgogne, c'est un élève studieux et appliqué, qui s'intéresse très jeune à la littérature et au théâtre. Il poursuit ses études au lycée Ampère de Lyon, puis au lycée Henri IV, dans la capitale.

## Des comédies modernes et des pièces en vers

C'est d'abord comme auteur de poèmes délicats et mélancoliques qu'il connaît un succès d'estime dans les cercles parisiens : "Les Vierges", "Le Songe de l'amour", "Le Plaisir des jours" et "Le Chemin de l'oubli" sont des recueils de vers de facture très classique, empreints de pudeur, mais que certains pourraient trouver bien mièvres de nos jours.

C'est toutefois par le théâtre qu'il se fait connaître du grand public : quelques comédies modernes, en prose, volontiers satiriques ("Mon ami Teddy", "Pour vivre heureux", "Pardon Madame"...), mais, le plus souvent, des pièces en vers avec des héros empruntés à l'imagerie populaire ou

aux vieilles chansons françaises, comme "Roger Bontemps", "Le Bon Roi Dagobert", "Il pleut bergère", "La belle Angevine", "Le Sourire du faune", "L'humble offrande"... Il n'hésite pas, même, à rivaliser avec Shakespeare en écrivant un "Juliette et Roméo" qui lui vaut un certain succès.

## Une ballade dédiée au cours Romestang

Lorsqu'il quitte la capitale, c'est pour venir retrouver ses amis viennois, sa ville et son cours Romestang, auquel il dédie une ballade, composée pour "Une Parisienne à la Bâtie", comédie jouée, précisément, sur la terrasse de la propriété qui domine le confluent de la Gère et du Rhône.

Certes, André Rivoire n'était pas Verlaine, ni Apollinaire, ni même Albert Samain ou Germain Nouveau. Mais ses compatriotes n'auront pas le cœur de le lui reprocher... Il aimait tellement sa ville !

Jean-Yves ESTRE

VIENNE

## MERCREDI 3 MARS

### Croix-Rouge

Accueil pour les dons en nature de produits alimentaires non périssables : pâtes, riz, farine, conserves, huile... Les mercredis de 9 h 30 à 12 h. Au local de la Croix-Rouge, 22, rue Voltaire. Croix-Rouge : 04 74 85 21 09.

## JEUDI 4 MARS

### Union Locale CGT de Vienne

Permanence juridique, dans le respect des règles sanitaires. Tous les jeudis de 9 h 30 à 12 h 30. Union Locale CGT : 04 74 85 82 51.

## SAMEDI 6 MARS

### Paroisse Sanctus et Sainte-Mère Térèse

Messe à 17 heures à Vienne (Saint-Maurice).

VIENNE

## URGENCES

### Médecin

Tél. 0 810 15 33 33.

### Commissariat

Tél. 04 74 78 06 78.

### Gendarmerie

Tél. 04 74 53 10 17.

### Pompiers

Tél. 04 76 27 93 46.

### Pharmacie

Renseignements sur www.servigardes.fr ou au 08 25 74 20 30 (0,15 €/mn).

### Centre hospitalier

Tél. 04 74 31 33 33.

### Centre antipoison

## de Lyon

Tél. 04 72 11 69 11.

### Enedis

Tél. 09 726 750 38.

### Urgence gaz (GRDF)

Tél. 0 800 47 33 33.

### Régie des eaux

Tél. 04 74 78 30 95.

## SERVICES

### Police municipale

Tél. 04 74 78 30 17.

### L'VA point info

Tél. 04 74 85 18 51.

### Office de tourisme

Tél. 04 74 53 70 10.

### Médiathèque le Trente

Tél. 04 74 15 99 40.

le dauphiné

## POUR NOUS SUIVRE :

Vous pouvez maintenant nous suivre quotidiennement sur :



## POUR NOUS JOINDRE :

30 avenue Général-Leclerc, espace Saint-Germain, Jazz Parc, bâtiment Saxo, 38200 VIENNE  
Pour contacter la rédaction : 04 74 78 44 40 LD.Libervienne@ledauphine.com  
Pour contacter la publicité : 04 74 78 44 43 marion.viret@ledauphine.com  
Télécopie rédaction et publicité : 04 74 78 44 45